



Commission économique pour l'EuropeComité de l'innovation, de la compétitivité
et des partenariats public-privé**Groupe de travail des partenariats public-privé****Deuxième session**

Genève, 20-21 novembre 2018

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté¹ de la deuxième session²**

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le 20 novembre 2018, à 10 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. Application effective, dans la perspective des objectifs de développement durable, de l'approche de la CEE qui donne la primauté aux populations en matière de partenariats public-privé.
4. Examen de l'action déployée depuis la première session du Groupe de travail des partenariats public-privé les 21 et 22 novembre 2017.
5. Plan d'activités pour 2018-2019.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport de la deuxième session.

¹ Les membres des délégations qui participent à des réunions tenues au Palais des Nations devront s'inscrire en ligne et remplir le formulaire d'inscription téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.unece.org/ppp/wpppp2.html>. Il leur faut, avant la réunion (sauf s'ils sont membres d'une mission sise à Genève), se présenter munis d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, situé au Portail de Prégny, 8-14, avenue de la Paix, pour se faire délivrer une plaquette d'identité. Les membres des délégations pourront obtenir un complément d'information sur le site Web de la CEE, à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegues.html>.

² Approuvé par le Bureau du Groupe de travail des partenariats public-privé.



II. Annotations

Point 1.

Adoption de l'ordre du jour

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Ordre du jour provisoire annoté	ECE/CECI/WP/PPP/2018/1	Décision

1. Le Groupe de travail adoptera l'ordre du jour de sa deuxième session.

Point 2.

Élection du Bureau

2. À sa première session, en 2017, le Groupe de travail des partenariats public-privé a élu président pour un mandat de deux ans M. Arthur Smith (États-Unis). En même temps, il a élu à la vice-présidence, pour un mandat de deux ans, les membres ci-après : M. Steven Van Garsse (Belgique), M. Mark Romoff (Canada), M. Kaimeng Li (Chine), M. Alecos Michaelides (Chypre), M. Frédéric Bobay (France), M. Sam Tabuchi (Japon), M. Ziad Hayek (Liban), M^{me} Sonia Mezzour (Maroc), M. Hafiz Salikhov (Fédération de Russie), M. Ibrohim Usmonzoda (Tadjikistan) et M^{me} Sedef Yavuz Noyan (Turquie).

Point 3.

Application effective, dans la perspective des objectifs de développement durable, de l'approche de la CEE qui donne la primauté aux populations en matière de partenariats public-privé

3. Sous ce point de l'ordre du jour, les États membres auront la possibilité de présenter l'action qu'ils déploient en ce moment, s'agissant de l'application de l'approche de la CEE qui accorde la primauté aux populations en matière de partenariats public-privé (PPP), dans la perspective des objectifs de développement durable des Nations Unies. Les États membres sont en outre invités à faire parvenir leurs exposés au secrétariat à l'avance, afin que ceux-ci soient présentés aux délégations dans un document de travail.

4. Le Groupe de travail tiendra des discussions à propos de l'approche en trois axes de la CEE, qui donne la primauté aux populations s'agissant de l'action de renforcement des capacités en matière de partenariats public-privé et de l'application des normes existantes dans ce domaine, à savoir :

- a) Renforcement des capacités nationales dans l'optique d'un renforcement des capacités des États membres ;
- b) Dialogue multilatéral portant sur des questions d'intérêt commun et sur l'échange des meilleures pratiques ; et
- c) Efforts déployés aux fins de l'identification et de l'élaboration de projets appropriés concernant les partenariats public-privé qui donnent la primauté aux populations.

5. Le programme détaillé du débat sera élaboré en concertation avec le Bureau et mis à la disposition des participants sur le site Web de la CEE³.

³ Le programme sera disponible à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/ppp/wpppp2.html>.

Point 4.**Examen de l'action déployée depuis la première session du Groupe de travail des partenariats public-privé les 21 et 22 novembre 2017**

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Principes directeurs relatifs aux partenariats public-privé centrés sur la population à l'appui des objectifs de développement durable	ECE/CECI/WP/PPP/2018/3	Décision
Déclaration de la CEE pour une tolérance zéro de la corruption lors de la passation de marchés publics dans le cadre de partenariats public-privé	ECE/CECI/WP/PPP/2018/4	Décision
Introduction de l'approche relative aux partenariats public-privé centrés sur la population, à l'appui des objectifs de développement durable	ECE/CECI/WP/PPP/2018/5	Information
Norme CEE-ONU relative aux partenariats public-privé en matière d'infrastructures ferroviaires	ECE/CECI/WP/PPP/2018/6	Décision
Norme CEE-ONU relative aux partenariats public-privé en matière d'énergie renouvelable	ECE/CECI/WP/PPP/2018/7	Décision
Norme CEE-ONU relative aux partenariats public-privé en matière d'infrastructures routières	ECE/CECI/WP/PPP/2018/8	Décision
Document technique accompagnant la norme CEE-ONU relative aux partenariats public-privé en matière d'infrastructures routières	ECE/CECI/WP/PPP/2018/INF.1	Information
Document technique accompagnant la norme CEE-ONU relative aux partenariats public-privé en matière d'infrastructures ferroviaires	ECE/CECI/WP/PPP/2018/INF.2	Information
Partenariats public-privé : planification et hiérarchisation des projets	ECE/CECI/WP/PPP/2018/9	Décision

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Association d'experts compétents et indépendants à l'élaboration de projets de partenariats public-privé donnant la primauté aux populations dans les pays à revenu faible ou moyen	ECE/CECI/WP/PPP/2018/10	Décision
Liste des clauses essentielles dans les contrats de concession relatifs aux partenariats public-privé donnant la primauté aux populations à l'appui des objectifs de développement durable	ECE/CECI/WP/PPP/2018/11	Décision
Historique des différentes générations de partenariats public-privé	ECE/CECI/WP/PPP/2018/12	Décision
Rapport du troisième Forum international de la CEE consacré aux partenariats public-privé qui donnent la primauté aux populations dans la perspective des objectifs de développement durable	ECE/CECI/WP/PPP/2018/INF.3	Information
Mise en pratique des Principes directeurs régissant les partenariats public-privé qui donnent la primauté aux populations	ECE/CECI/WP/PPP/2018/13	Décision

6. Le Groupe de travail passera en revue l'action menée, dans les domaines suivants, par le Centre international d'excellence de la CEE en matière de partenariats public-privé depuis novembre 2017 :

- a) Les normes, principes directeurs, déclarations et recommandations relatifs aux PPP sur le plan international ;
- b) Les questions concernant le Conseil consultatif des entreprises sur les partenariats public-privé ; et
- c) Les autres activités et initiatives de renforcement des capacités.

A. Normes, principes directeurs, déclarations et recommandations relatifs aux PPP à l'échelle internationale

7. Les documents ci-après ont été élaborés avec l'aide du secrétariat et examinés par le Bureau du Groupe de travail. Le Bureau les présente pour examen par le Groupe de travail et recommande leur approbation en vue de leur transmission, pour adoption, au Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé.

Il appartiendra au Groupe de travail de décider s'il veut ou non suivre la recommandation de son bureau d'approuver lesdits documents :

- a) Principes directeurs relatifs aux partenariats public-privé centrés sur la population à l'appui des objectifs de développement durable ;
- b) Norme relative aux partenariats public-privé en matière d'infrastructures ferroviaires ;
- c) Norme relative aux partenariats public-privé en matière d'infrastructures routières ;
- d) Norme relative aux partenariats public-privé en matière d'énergie renouvelable ;
- e) Déclaration pour une tolérance zéro de la corruption lors de la passation de marchés publics dans le cadre de partenariats public-privé ;
- f) Historique des différentes générations de partenariats public-privé ;
- g) Partenariats public-privé : planification et hiérarchisation des projets ;
- h) Association d'experts compétents et indépendants à l'élaboration de projets de partenariats public-privé donnant la primauté aux populations dans les pays à revenu faible ou moyen ;
- i) Liste des clauses essentielles dans les contrats de concession relatifs aux partenariats public-privé donnant la primauté aux populations à l'appui des objectifs de développement durable ;
- j) Mise en pratique des Principes directeurs régissant les partenariats public-privé qui donnent la primauté aux populations.

8. Le Groupe de travail recevra un rapport sur l'état d'avancement des projets de norme que les équipes chargées de projets ont établis dans les domaines suivants :

- a) Approvisionnement en eau et assainissement ;
- b) Transport ferroviaire urbain ; et
- c) Loi type pour les partenariats public-privé/les concessions.

B. Questions concernant le Conseil consultatif des entreprises sur les partenariats public-privé

9. Le Groupe de travail passera en revue l'action menée par le Conseil consultatif des entreprises sur les partenariats public-privé depuis la dernière session.

C. Autres activités et initiatives de renforcement des capacités

10. Le Groupe de travail examinera les activités de renforcement des capacités menées depuis la dernière session, y compris celles découlant du troisième Forum international consacré aux partenariats public-privé qui s'est tenu à Genève du 7 au 9 mai 2018.

11. Les membres du Groupe de travail pourront dresser le bilan de l'action déployée par le passé en ce qui concerne les PPP et examiner des moyens efficaces de promouvoir et de faire connaître les travaux réalisés à ce sujet.

Point 5. Plan d'activités pour 2018-2019

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Rapport du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé sur sa douzième session	ECE/CECI/2018/2	Information
Rapport du Groupe de travail des partenariats public-privé sur sa première session	ECE/CECI/WP/PPP/2017/2	Information

12. Le Groupe de travail examinera les propositions de travaux à mener pour le reste de l'année 2018 et en 2019 conformément au plan d'activités pour 2018-2019 du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé (ECE/CECI/2018/2, annexe II).

13. Le Groupe de travail examinera les thèmes de normes sur les PPP en vue d'en établir la toute dernière liste comme convenu à sa dernière session (ECE/CECI/WP/PPP/2017/2, Annexe I). Il aura en outre l'occasion de prendre connaissance de propositions de nouvelles normes à élaborer dans les domaines où il est investi d'un mandat en rapport avec les objectifs de développement durable. Ces nouvelles propositions seront fonction de l'intérêt manifesté par les experts participant aux équipes de projets, mais aussi des ressources. Divers exposés permettront également de passer en revue les progrès accomplis en ce qui concerne les travaux sur les normes internationales en matière de chemins de fer urbains, le cadre général des conditions juridiques applicables aux PPP, et les lignes directrices concernant les PPP dans le domaine de la transformation des déchets en énergie.

14. Le Groupe de travail débattrait aussi des moyens d'aider les pays dans l'application des normes en matière de PPP, en collaboration avec les centres d'excellence spécialisés, le Conseil consultatif et d'autres organisations.

15. Les participants sont invités à faire savoir lors de la réunion si des États membres ou d'autres parties prenantes souhaiteraient soit bénéficier d'activités de renforcement des capacités dans les domaines de travail prioritaires du Groupe de travail, soit assurer de telles activités ou les accueillir. Les demandes d'activités de renforcement des capacités et de services consultatifs soumises par des États membres seront examinées en fonction des capacités et des ressources extrabudgétaires disponibles.

16. Les participants sont également invités à faire savoir lors de la réunion si des États membres et d'autres parties prenantes souhaiteraient fournir un appui extrabudgétaire aux travaux du Centre international d'excellence en matière de partenariats public-privé (fonds ou contributions en nature, notamment organisation de séminaires, programmes de jumelage ou création de réseaux).

Point 6. Questions diverses

Dates de la prochaine session

17. Le secrétariat propose d'organiser la troisième session du Groupe de travail à Genève, au second semestre de 2019, sous réserve de disposer de salles de conférence au Palais des Nations. Le Groupe de travail arrêtera les dates de la prochaine session.

Point 7.**Adoption du rapport de la deuxième session**

18. Le Groupe de travail adoptera le rapport de la deuxième session.

III. Calendrier provisoire

<i>Horaires</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Mardi 20 novembre 2018	
10 heures-13 heures	Point 1. Adoption de l'ordre du jour Point 2. Élection du Bureau Point 3. Application effective, dans la perspective des objectifs de développement durable, de l'approche de la CEE qui donne la primauté aux populations en matière de partenariats public-privé
13 heures-15 heures	Pause déjeuner
15 heures-18 heures	Point 3. Application effective, dans la perspective des objectifs de développement durable, de l'approche de la CEE qui donne la primauté aux populations en matière de partenariats public-privé (<i>suite</i>)
Mercredi 21 novembre 2018	
10 heures-13 heures	Point 4. Examen de l'action déployée depuis la première session du Groupe de travail des partenariats public-privé les 21 et 22 novembre 2017
13 heures-15 heures	Pause déjeuner
15 heures-18 heures	Point 5. Plan d'activités pour 2018-2019 Point 6. Questions diverses Point 7. Adoption du rapport de la deuxième session